

Commission des interventions

Séance du 14 novembre 2024

Décision CDI n°2024-25

Soutien financier aux travaux de renforcement et de renouvellement de conduites d'adduction ou de distribution sur le réseau d'eau potable Communauté d'agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM)

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du Directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret du 5 juin 2023 nommant Monsieur Olivier THIBAUT en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** le Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'Office français de la biodiversité, signé le 18 janvier 2022 ;
- ▶ **Vu** le Programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le rapport du Directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve la proposition d'aide financière pour les travaux de de renforcement et de renouvellement de conduites d'adduction ou de distribution sur le réseau d'eau potable, portés par la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM).

ARTICLE 2 :

La Commission des interventions fixe le montant plafond de l'aide financière de l'OFB au projet mentionné à l'article 1 à hauteur de **1 639 528,39 €** nets de taxe.

ARTICLE 3 :

Le Directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes de la convention de subvention avec la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM), et à procéder à sa signature.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat de la
Commission des interventions,

A stylized, cursive handwritten signature in black ink.

Denis CHARISSOUX

La Présidente
de la Commission des interventions,

Sandrine ROCARD